

**REUNION DU BUREAU DU CNIS  
DU 8 novembre 2001**

---

**Relevé de conclusions**

---

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BACHMAN Pierre  
M. BOMPARD Jean-Pierre  
M. BOURGEOIS Lucien  
M. CHAMPSAUR Paul  
M. CHAZELAS Marc  
M. CHEVALLIER Patrice  
M. DELARUE Jean-Marie  
M. LEFEBVRE Jean  
M. NESPO Claude  
M. RENARD Yvonick  
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

CGT  
CFDT  
FNSEA (*suppléant*)  
Directeur général de l'INSEE  
Banque de France (*suppléant*)  
APCM (*suppléant*)  
Président du Bureau  
CGT-FO  
CGPME  
MEDEF  
CFE-CGC

Autres participants

M. GODINOT Alain  
M. JACOD Michel  
M. PUIG Jean-Pierre  
M. RUCH Jean-Marie  
M<sup>me</sup> SAGLIETTI Carla

INSEE  
INSEE  
Secrétaire général du CNIS  
INSEE  
Secrétaire général adjoint du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M.	BODINEAU Pierre	Membre du Conseil, élu
M.	BOUDOUL Jacques	Président du Comité du label
M.	De LAVERNEE Gérard	MEDEF ( <i>suppléant</i> )
M <sup>me</sup>	DEBONNEUIL Michèle	CGP
M.	ENFRUN Bernard	Banque de France
M.	GIROUD Joseph	FNSEA
M.	LAROSE André	CFTC
M.	ROBINE Bruno	ACFCI
M.	ROSSI Jean-Yves	APCM
M.	ZISSWILLER Richard	ACFCI ( <i>suppléant</i> )

ORDRE DU JOUR

- 1 - Examen des modifications apportées au programme 2002
- 2 - Projet d'avis sur les programmes 2002 (*deuxième version*)
- 3 - Bilan de la diffusion du recensement de la population de 1999
- 4 - Recensement rénové de la population : mise en place d'une commission chargée d'examiner les seuils et modalités des enquêtes par sondage et de formuler un avis sur les solutions techniques prévues par l'Insee
- 5 - Point d'information sur l'état d'avancement des groupes de travail achevant leurs travaux :
  - Groupe « questionnaires du recensement rénové de la population »
  - Groupe de travail sur le secret statistique concernant les entreprises
  - Groupe de travail « clarté et accessibilité des informations issues du système statistique public »
- 6 - Points divers

**1 - Projet d'avis sur les programmes 2002 (*deuxième version*)**

M. Puig présente les modifications proposées au projet d'avis sur les programmes statistiques 2002.

Dans l'avis général, la Banque de France a souhaité insister sur la nécessité d'un suivi vigilant des effets du passage à l'euro sur l'indice des prix. En réponse à une question de M. Renard, M. Champsaur précise que la France est hostile au maintien, prôné par la Banque centrale européenne, d'un seul indice des prix harmonisé pour les pays de la zone euro. Cet indice a un taux de couverture d'environ 90%. La France souhaite le maintien à moyen terme d'un indice des prix national qui permette d'appréhender les mouvements de prix dans des secteurs comme la santé ou le logement où une mesure harmonisée pose d'importants problèmes méthodologiques du fait de fonctionnements nationaux très différents.

M. Delarue approuve cette proposition d'amendement de la Banque de France de même que celle qui souligne la nécessité d'assurer la continuité des informations de la balance des paiements, en particulier sur la ligne tourisme, après le passage à l'euro.

Sur le recensement rénové de la population, M. Bachman, au nom de la CGT, a souhaité insister sur la garantie de fiabilité et de confidentialité du nouveau dispositif.

Une autre proposition de M. Bachman concernait l'avis de la formation «Urbanisme, équipement, logement ». Il souhaitait en effet que, pour une meilleure connaissance sociale des logements, l'accès aux sources administratives soit facilitée (CAF, DADS,...). Un point plus technique concernait l'atlas mis en place par la DGUHC du Ministère de l'équipement, du logement et des transports (MELT). M. Puig ayant expliqué qu'il est délicat de revenir sur un avis de formation, il emporte l'accord de M. Bachman pour revenir sur ces deux points lors de la réunion de printemps de la formation, à la suite de la Rencontre du Cnis du 30 septembre organisée avec le MELT. M. Bachman déplore à ce sujet que le président de la formation n'ait pas été associé à la préparation de cette manifestation.

Concernant l'avis de la formation «Transports, tourisme », M. Bernadet, président de la formation, s'est ému de la suppression par le Bureau de la recommandation concernant les difficultés rencontrées par certaines enquêtes visant à décrire les activités de transport et de tourisme et nécessitant le recours à des personnels assermentés habilités à arrêter les véhicules. Le Bureau délègue à M. Puig la recherche d'un accord avec M. Bernadet sur ce point, en excluant toutefois une mention explicite du recours aux forces de l'ordre à des fins statistiques.

## **2 - Bilan de la diffusion du recensement de la population de 1999**

M Jacod, directeur de la diffusion et de l'action régionale, fait un rapide bilan de la diffusion du RP99.

En un an, l'information déjà diffusée représente un volume supérieur à l'ensemble de ce qui a été diffusé pour le RP90, à la fois en contenu d'information offerte et en contenu d'information acquis par les utilisateurs. Le site internet présente désormais un ensemble complet de tableaux à partir du niveau communal. La mise à disposition de l'information sera terminée vers mars-avril 2002 en particulier avec la diffusion de tableaux bi-localisés (croisant deux lieux géographiques) dont la production est plus complexe. Toutes les comparaisons 1990-1999 seront possibles au niveau local (IRIS). Une importante ouverture a été faite à la rediffusion avec un nombre croissant d'opérateurs du secteur privé (9 actuellement).

L'Insee souhaite réaliser une évaluation très large de cette diffusion en particulier sur les points suivants :

- qualité intrinsèque des données,
- utilisation effective des résultats acquis, information très utile pour de futures discussions avec la Cnil,
- panorama des utilisateurs,
- panorama des produits du point de vue de la lisibilité et de l'accessibilité, en particulier pour la cartographie,
- tarification,
- confidentialité des données et limites à l'accessibilité du fait des contraintes juridiques (lois de 1951 et 1978),
- délais de mise à disposition,
- bilan des efforts promotionnels,
- bilan de la valeur ajoutée par la rediffusion,
- analyse des « messages » portés par les quelque 23 Insee première, les articles d'Economie et statistique et les publications régionales déjà diffusés.

En termes de méthode, compte tenu de cet ensemble complexe, il semble souhaitable de construire un cahier des charges définissant les objectifs et les méthodes d'évaluation pour pouvoir ainsi confier la procédure d'évaluation à un organisme extérieur. Une phase de restitution et de discussion pourrait alors intervenir sur cette base.

Un groupe de travail du Cnis pourrait contribuer largement à la construction du cahier des charges puis un groupe restreint assurer avec l'INSEE le suivi du prestataire. L'évaluation serait réalisée au cours de l'année 2002 et la restitution, sous forme d'une Rencontre du Cnis avec les utilisateurs réels ou potentiels, pourrait avoir lieu en fin d'année.

M. Renard pose la question du rattachement du groupe de travail à la formation « Démographie, conditions de vie ». M. Puig précise que le rattachement doit se faire aussi à la formation « Statistiques régionales et locales ».

M. Bachman pose le problème du calage des autres sources statistiques, en particulier l'enquête emploi, sur le recensement. Il insiste sur le coût des CD Rom et l'absence de recalages systématiques sur support papier alors que la statistique publique, selon lui, devrait offrir gratuitement un minimum d'information.

M. Delarue s'interroge sur le bilan de cette première mise à disposition par internet.

M. Bompard est d'accord avec la démarche d'évaluation qui pose, à terme, la question de l'externalisation. Il souhaite savoir quelle est la « traçabilité » des données, c'est-à-dire quel contrôle est exercé sur l'utilisation des données par les différents utilisateurs.

M. Delarue approuve le principe de la mise en place d'un groupe de travail au premier semestre 2002 et en fera l'annonce à l'assemblée plénière.

### 3 - Recensement rénové de la population

- **Mise en place d'une commission chargée d'examiner les seuils et modalités des enquêtes par sondage et de formuler un avis sur les solutions techniques prévues par l'Insee**

M. Godinot, maitre d'ouvrage du RRP, rappelle que l'Assemblée nationale a voté la loi avec un amendement visant à approfondir la concertation. Il n'est pas exclu que cet amendement évolue, au cours de son examen par le Sénat, et que la Commission qui se mettra en place pour la détermination des seuils et modalités des enquêtes de recensement par sondage soit abritée par le Cnis. Il est donc nécessaire que le Cnis se prépare à cette éventualité.

M. Delarue précise que les missions du Cnis lui paraissent justifier que cette commission soit réunie au sein du Conseil.

- **Groupe « questionnaires du recensement rénové de la population »**

M. Godinot rappelle ensuite les conclusions du groupe de travail sur les questionnaires du RRP dont la dernière réunion a eu lieu le 5 novembre. Le groupe de travail a tenté de classer ses priorités dans le cadre contraint du questionnaire de format A4 recto-verso mais les arbitrages ont été difficiles. Trois questions restent en suspens :

- année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger (les exploitations du RP99 montrent que cette question fait apparaître 20% de non-réponses et que ces non-réponses sont d'autant plus fréquentes que la date d'arrivée est ancienne)
- fonction dans l'emploi : le codage de la PCS nécessitait 10 modalités dans le questionnaire du RP99 ; le groupe souhaite le maintien de cette question avec un nombre limité de modalités
- principal mode de transport emploi-domicile pour les actifs ayant un emploi

D'autres points ont été soulevés, en particulier l'année de fin d'études initiales qui semble être une question importante pour la Dares, la DPD et le CEREP.

Le comité directeur du RRP prendra une décision définitive le 28 novembre 2001.

#### **4 - Point d'information sur l'état d'avancement des groupes de travail achevant leurs travaux :**

- **Groupe « Clarté et accessibilité des données du système statistique public »**

M. Bompard présente les conclusions du groupe de travail « Clarté et accessibilité des informations issues du système statistique public ».

Le groupe s'est réuni pour la dernière fois le 26 octobre. Un débat a eu lieu pour regretter que le rapport se limite à une approche en termes de procédures et non de déontologie. Le rapporteur et le président se sont limités aux termes du mandat et considèrent que les mesures préconisées, si elles étaient suivies par tous les services, y compris au-delà du système statistique public, amélioreraient grandement l'accessibilité des données. Certains services ministériels ont d'ailleurs manifesté qu'ils trouvaient ces règles très contraignantes.

Il faut souligner que la limite, posée par le mandat, aux productions statistiques n'est pas toujours aisée à déterminer et la frontière avec les études est parfois ténue. D'autre part, les recommandations ne règlent pas les conflits pouvant se produire entre producteurs d'information statistique et utilisateurs politiques.

M. Lefebvre insiste sur la nécessité de rappeler aux départements ministériels que leur production statistique relève de la loi de 1951. En conséquence, ils se doivent de respecter un code de bonne conduite assez proche d'un code de déontologie.

M. Delarue conclut qu'un cadre clair sur le plan conceptuel est nécessaire.

- **Groupe de travail sur le secret statistique concernant les entreprises**

A son tour, M. Renard rappelle que les travaux du groupe de travail sur le secret statistique concernant les entreprises sont achevés et seront présentés le 12 novembre au Comité du secret. Pour information, il rappelle que les exploitations agricoles sont des entreprises mais que les collectivités locales et les établissements publics n'en sont pas et ne peuvent faire l'objet de délibérations du Comité du secret.

Pour répondre à certaines demandes de chercheurs, le Comité du secret a proposé de procéder à des totalisations ou à des « brouillages » mais il ne peut en aucun cas « certifier » des méthodes.

M. Delarue propose d'inclure les principales recommandations des deux groupes de travail dans l'avis général sur les programmes statistiques 2002 afin de les soumettre à l'assemblée plénière et remercie tous les groupes de travail.

#### **5 - Points divers**

M. Delarue se félicite que la Rencontre du Cnis réalisée avec le MELT le 30 octobre dernier ait permis de mieux faire connaître le point de vue des utilisateurs. Il encourage ce genre d'initiatives avec d'autres ministères, en particulier le ministère de la Justice.

M. Delarue confirme la réunion de l'assemblée plénière le 7 décembre au matin. Cette année, le Conseil célébrera le cinquantenaire de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. M. Delarue propose que l'événement soit l'occasion de réfléchir sur la loi de 1951 et son évolution.

M. Delarue rappelle ensuite que le renouvellement du Conseil devrait avoir lieu en 2002. Compte tenu des échéances électorales et de la préparation du programme de travail à moyen terme 2004-2008, il semble souhaitable de reporter l'échéance du mandat jusqu'au début de l'année 2003. La concertation pour le renouvellement commencera dès l'été 2002.

Documents préparatoires

- Projet d'avis (deuxième version) accompagné de deux courriers (M. BERNADET et M. BACHMAN)
- Les programmes statistiques 2002

Documents diffusés en séance

- Arrêté portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 2002 (projet en date du 6 novembre 2001)
- Rectificatifs au programmes 2002 (Démographie, conditions de vie et Industrie, industries agricoles et alimentaires et énergie)

Prochaine réunion du Bureau :

Jeudi **14 MARS 2002** à 10 heures

(et non le 7 mars comme prévu initialement)

à l'INSEE

Destinataires :

M<sup>me</sup> et MM. les membres du Bureau du CNIS  
MM. JACOD, GODINOT